L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 OCTOBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BREHAT.

IIe PARTIE.

LES ENFANTS VOLES.
PAR OCTAVE FERE.

IV.—Suite.

AU CABARET.

— Ce n'est pas tout ça, reprit celui-ci, et Léonard a de la corde de pendu.

— Parle plus bas.

— C'est bon, je n'ai pas besoin de tes conseils.

Néanmoins, il baissa la voix une seconde; mais il était trop ivre déjà pour ne pas reprendre vite son diapason ordinaire.

— J'ai filé le particulier depuis Paris, rapport à des personnes qui s'intéressent à lui; et comme je lui garde aussi plusieurs dents, c'est ici que je veux lui faire son affaire, et tu m'aideras.

— Moi!....

— Silence! ou je cogne! Tu m'aideras. D'abord il y a gras; je t'aurais encollé gratis pour l'honneur et pour la satisfaction, vu que je l'exècre; mais il y a quelqu'un de rupp qui finance. Tu auras ta part.

— Ah ça, et tu crois que je vas t'aider à démolir mon artiste?

— Silence, pékin!.... tu auras ta part.... et rien à faire.

— Ah! alors....

— Puisqu'il se donne les airs d'être heureux, ce fadard, tu vas le décider à annoncer une grande lutte.

— Bon! et puis?

— Et puis, le reste me regarde.

— Je comprends, tu veux lutter avec lui; mais prends garde....

— Silence! ou je te fais boire de l'encre!.... Je connais mon affaire; je l'estourbirai en plein public. Un coup de maladroit, quoi! J'ai étudié la chose. Je tuerais un bœuf par ce truc-là.

— Diable! diable!....

— C'est arrangé, massacre! Il n'a abîmé en plein public. Je lui rendrai la monnaie de sa pièce avec les intérêts. Qu'as-tu à dire à ça, toi, méchant banquiste?

— Rien.... seulement, je réclame deux choses.

— Oh! oh!....

— La première, c'est que la lutte n'aura lieu que dans quatre jours, parce que d'ici là, je peux encore faire de bonnes recettes.

— Bon! va pour quatre jours; jeudi soir, le fadard aura son affaire.

— Secondement, service pour service.

— C'est juste. As-tu quelqu'un qui t'incommode?

Asperginos, que sa raison n'abandonnait pas, se rapprocha de lui par-dessus la table, et lui dit si bas qu'une oreille collée à la porte n'aurait pu entendre:

— Ce n'est pas un homme, c'est un animal.

— Ça ne fait rien, on lui fera son affaire aussi!

— Oh! sans bruit, sans douleur.... Tiens, prends seulement cette dragée.... non pas, ne t'avise pas de la croquer! Demain, va-t'en en amateur à la représentation de mon ami Mimi Faux-col.

— Je sais, le montreur de bêtes! encore un qui me déplaît! Tonnerre, un veinard!....

— Précisément. Tu verras dans sa loge un grand vilain singe auquel tout le monde donne du sucre. Fais comme tout le monde, donne-lui une dragée.

— Parfait! parfait!.... exclama le bandit enchanté à la seule idée de mal faire. Demain, la peau du grand singe sera à vendre. Ça, c'est une bonne farce!

Là-dessus, les deux anciens camarades se séparèrent. C'est-à-dire que Célestin Goulard s'affaissa la tête sur la table, décidé à ne pas chercher d'autre gîte, et que le saltimbanque regagna la maringotte où l'attendait sa tendre moitié.

En repassant devant la porte voisine, il se rappela la clef, la tira de sa poche, la remit consciencieusement dans la serrure et partit sans autre formalité.

Pour un homme qui se vantait de tant de circonspection, ce fut une faute.

Les fenêtres de cette partie de l'auberge donnaient sur un jardin, et pendant le colloque du cabinet du fond, quelqu'un était venu à cette porte. N'y trouvant pas la clef, il avait poussé jusqu'au jardin.

Ce personnage fort enveloppé et emmitouflé d'un bonnet d'astrakan, avait une façon de marcher bizarre; il sautillait et ne posait pas à terre, il ne faisait aucun bruit, ayant des chaussons et non des souliers.

Une fois dans le jardin, il saisit le treillage d'un espalier à deux mains, grimpa en un élan jusqu'à la fenêtre de la chambre fermée à clef, poussa l'espagnolette qui retenait les battants entr'ouverts, et sans plus de cérémonie ni de bruit, se blottit sur le lit, adossé précisément le long de la cloison.

V.

LA PRISON DE SOIE.

Nous prierons maintenant le lecteur de vouloir bien se transporter, ou plutôt revenir avec nous, dans un autre endroit plus rapproché de Paris, le village de Louveciennes.

On n'a pu oublier la situation épouvantable de l'une de nos plus chères héroïnes, la pauvre dentellière, la douce et bonne Annette Aubry, au moment où les exigences de notre récit nous ont obligé à la perdre de vue.

Revenons donc à Annette et parlons d'elle.

Ce village de Louveciennes, séjour favori de la Dubarry, qui y avait fait élever, au prix alors fabuleux de six millions, un pavillon resté célèbre à plus d'un titre, a souvent semblé, par les aventures et les drames dont il a été le théâtre, prédestiné à continuer les traditions fameuses et funestes de l'illustre courtisane.

Rien d'étonnant dès lors à ce que les architectes des nombreuses maisons de plaisance qui depuis se sont successivement multipliées dans ce rayon aient souvent eu l'idée de s'inspirer des souvenirs et des plans des pavillons de la favorite, spécimen raffiné des petites maisons de l'époque la plus dépravée de notre histoire.

C'est peut-être aussi pour cela que le prétendant de Villemont, ou plutôt l'odieux baron de Saint-Vallier, avait trouvé de ce côté toutes sortes de facilités pour ourdir sa trame contre Annette Aubry.

Louveciennes est distant de Paris de seize kilomètres et il n'est déjà plus sur le territoire du département de la Seine, où, de notre temps, de pareilles tentatives deviennent de plus en plus difficiles, par suite de l'extension de la surveillance de l'autorité. A mesure que la capitale s'est agrandie, les malfaiteurs ont été obligés de s'éloigner et d'apporter plus de prudence dans leurs machinations.

Une ruelle nouvelle bâtie, sur un des côtés seulement, par le propriétaire de terrains bordant toute sa longueur, des pavillons espacés au milieu de jardins assez vastes, entièrement isolés les uns des autres, c'était une trouvaille pour les amoureux jaloux comme le boyard Mazikoff et pour les galants peu scrupuleux comme Saint-Vallier.

C'est ce qui explique très naturellement comment l'un et l'autre avaient été amenés à venir cacher dans ces parages, l'un la conquête trop facile de la belle Faustina, l'autre le rapt de la confiante Annette.

Mais ces messieurs, l'un par suite de sa méfiance innée et de l'expérience qu'il avait chèrement acquise de la fidélité des beautés du demi-monde, l'autre par l'inquiétude que lui causait, quoi qu'il en dit, sa méchante action, tous deux par suite de la jalousie qui les possédait en cette circonstance, n'auraient eu garde de rien laisser transpirer de leurs petites affaires.

Il était difficile pourtant que, fréquentant chacun les deux habitations séparées par un seul mur mitoyen, dans ce quartier désert, ils ne finissent pas par se rencontrer, et l'on se rappelle comment le hasard, qui aime à se jouer des plus habiles combinaisons, amena cette rencontre.

Il est vraisemblable qu'ils se fussent également mortifiés l'un et l'autre, car Mazikoff n'ignorait point les anciennes relations de Saint-Vallier avec Faustina, et Saint-Vallier, connaissant l'esprit extravagant et la réputation d'homme à bonnes fortunes de Mazikoff, ne le voyait qu'avec dépit admis dans la maison de la Pigochard, la prétendue cousine d'Annette, préparée par lui et par Asperginos à la mission que l'on sait.

Donc, les deux amis se regardaient en cette circonstance d'un œil également soupçonneux et prévenu. Ils avaient d'assez bonnes raisons pour s'apprécier à leur juste valeur, c'est-à-dire se mépriser de tout leur cœur.

Saint-Vallier, très dépité de voir ses calculs constamment déjoués par l'héroïque candeur et l'indignation insurmontable d'Annette, avait bien eu l'idée, en désespoir de cause, de faire appel à la connivence du boyard pour dresser une nouvelle trame, mais Mazikoff se montrait préoccupé d'une seule chose, de la contrariété de voir sa petite maison et sa maîtresse découvertes par son voisin. Ce Russe était méfiant, emporté, et, nous le répétons, d'une jalousie capable des actes les plus violents, ainsi que nous aurons probablement à l'expliquer plus tard.

Le baron était trop adroit pour insister sur une avance repoussée de prime-abord par un tel personnage. Il songea à se passer de lui, et poussé à bout par la résistance opiniâtre de la jeune ouvrière, entrevoyant le moment où, n'écoutant plus que ses terreurs et l'horreur qu'il lui inspirait, elle lui échapperait, il résolut de trouver d'autres complices et un autre expédient.

C'est sur ces entrefaites que la vaillante enfant, décidée à tout braver, jusqu'à la mort, plutôt que de céder à une outrageante passion, opéra la fuite périlleuse qui la fit tomber haletante, égarée, blessée, dans un jardin qui n'était autre que celui de Faustina.

Si le consolant axiome qui dit que la vertu trouve toujours sa récompense est vrai, ce qui ne l'est pas moins, c'est que cette récompense, quand elle arrive ici bas, est souvent bien lente à venir et s'achète par de rudes épreuves.

A peine la fugitive, égarée au milieu de l'obscurité, affolée par la terreur, se relevait-elle de sa chute sur le sol et cherchait-elle à s'orienter dans les méandres du jardin, assez pareils à ceux de l'endroit qu'elle venait de quitter, qu'une ombre noire, fantôme ténébreux qu'elle eut à peine le temps d'apercevoir, se dressa tout à coup devant elle, et avant que sa gorge contractée par l'effroi eût articulé un cri, lui jeta sur la tête un châle épais et la renversa.

Hélas! la victoire était facile, car la victime évanouie ne se défendait pas.

Un aide toutefois vint prêter son secours au premier assaillant, et cette enfant charmante et pleine de vie fut silencieusement emportée, à travers la nuit, comme l'aurait été un cadavre.

Cependant, ce qui suivit, s'il ne fut pas plus rassurant au fond, fut moins violent dans la forme, et montra que des précautions avaient été prises surtout pour prévenir les appels importuns de la victime, qui, malgré l'isolement du lieu, auraient pu attirer l'attention du dehors, et pour la séquestrer à coup sûr, sans qu'elle pût, cette fois, méditer une nouvelle fuite.

Lors donc qu'elle revint à elle, elle eut peine d'abord à se souvenir, et il s'était écoulé un temps assez long, car il faisait jour.

Elle promena autour d'elle un regard si surpris de ce qui lui arrivait, qu'un instant on l'eût crue menacée de folie.

Elle-même eut le sentiment de ce trouble, et appuya ses deux mains sur son front, en refermant les yeux, pour reprendre conscience de son existence et de sa raison.

Il a été dit que, comme la plupart des jeunes ouvrières de Paris, Annette adorait la lecture et naturellement la lecture des romans.

Eh bien! cette lecture lui servit cette fois.

Elle avait vu dans ces livres tant d'aventures étranges, tant de machinations mystérieuses, qu'elle comprit bien vite que quelque chose de pareil et de réel s'accomplissait autour d'elle.

Elle eut peur, mais elle trouva assez de sang froid pour raisonner sa situation et pour s'affermir dans l'inébranlable dessein de rester pure ou de mourir.

Mais elle était si jeune, sa vie laborieuse avait été jusque-là si bravement et si gaiement soutenue! — [illegible] le danger qui menaçait parfois la pensée de [illegible] que de revendiquer ses droits de [illegible] que pour ne pas [illegible] mal, — elle avait trouvé tant [illegible] succès, que cette pensée de la mort [illegible] pauvre enfant, et elle eut [illegible] couler les [illegible] le long de sa joue [illegible] pensée suprême [illegible] qui lui était plus chère qu'elle n'avait jamais voulu l'avouer.

(A continuer.)

SPECTACLES.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 18 octobre 1866.

[illegible] La Cagnotte, [illegible]

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

Lundi soir, 15 octobre, ET TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE M. Eddy, Mlle H. Irving et une excellente troupe dans une série de pièces classiques. 14oct

ACADEMIE de MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES, Près de Commercial Place.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

Début, à la Nouvelle-Orléans, de M. WM. M. REEVE. Représentation tous les soirs et les SAMEDIS à midi.

LA FAMILLE ZAVITOWSKI, Pantomime et Grand Ballet, Milles CLYDE ET PIERSON, Nouvelles pièces étincelantes, Danses et chansons comiques, Exercices gymnastiques.

De nouveaux artistes arrivent tous les jours.

Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.

Le contrôle est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 15 oct

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42. [EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

M. W. Schaffer...........................Directeur.

L'EDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MENAGERIE D'AMES, composée de lions d'Afrique, des tigres, des léopards, des singes, des oiseaux, &c., &c., seront exposés journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois. L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

Premier Grand Bal Paré,

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, à l'effet d'ajouter à la somme destinée à la construction d'une tombe.

LE BAL aura lieu le samedi, 3 novembre 1866, au Mechanics' Institute, rue Dryades, près la rue du Canal.

—DIRECTEURS—

G. H. Braughn,	A. Sambola,	C. Keller,*
H. R. Schmidt,*	D. E. Hébert,	J. Hoban,
L. A. Richards,*	Jno. A. Hess,*	J. A. Da Rocha,
P. Torre, Jr.,*	Chas. Schmidt,*	Sep. Toca,
P. White,*	A. Perpere,	J. B. Meyeux,
E. C. Abadie,	C. E. Richards,	Conrad Strauss,
P. Gohlbach, Jr.,	J. Birl,	Ernest Marchand,
A. Martin,*	N. F. Aussemen,	J. M. Lamarre,
J. Dubaren,	J. Fitch,	Jos. Herzog,
Ernest De Blanc,	P. Forget,	A. J. Gusman.

*Commissaires.

Les Directeurs se réuniront tous les mardis et vendredis soirs à 7 heures, au bureau de M. G. H. Braugh, No 26 du Commercial Place.

Il ne sera pas émis de billets d'invitation pour dames après vendredi soir, 2 novembre.

Les demandes de location de la buvette et du restaurant doivent être adressées, par écrit, à M. P. White, au No 288 de la rue Vieille-Levée, ou à M. H. R. Schmidt, au No 45 de la rue St-Pierre.

Prix du billet, $2.50.—On peut en avoir en s'adressant à l'un des Directeurs. 11 oct—jusq 3 nov

Ancien ordre Unis des Druides

UN grand bal paré sera donné par le GROVE DES DRUIDES FRANÇAIS, PERSEVERANCE No 7, au bénéfice du Grand Grove de l'Etat de la Louisiane, dans la magnifique salle du Mechanic's Institute, le 27 octobre.

Directeurs:

A. DEMAREST	A. LAYRISSON,
L. LODS,	G. LATREYTE,
L. VILLEMAIN,	L. St-HILAIRE,
C. BENOIT	A. CONSTANTIN,
M. BRISOLARA,	L. MOLLO,
P. BRISOLARA,	F. AUSSOL,
B. DOUE	C. ANTIGNINI,

F. RANDON.

Les directeurs se réunissent tous les mardi et jeudi au magasin de M. F. Randon, rue Bourbon, No 55. Aucune invitation pour dames ne sera délivrée avant d'être soumise à l'examen des directeurs.—Aucune invitation ne sera émise après le 26 courant.

On pourra se procurer des cartes dans les endroits suivants:

F. RANDON, 55, rue Bourbon;
B. DOUE, 44, rue Conti;
A. DUDOUSSAT, rue Royale et St-Louis;
MANL. BRISOLARA, enc. St-Pierre et Remparts;
L. MOLLO, enc. Ste-Anne et Remparts.

Nota—Le restaurant et la buvette seront vendus à l'enchère le dimanche, 21 du courant, à midi, dans le magasin de F. Randon, rue Bourbon, No 55, entre Bienville et Conti. 7 oct—

CHANGEMENT DE BUREAUX.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "LIVERPOOL, LONDON ET GLOBE," AU

Capital de $16,000,000 en or.

A transporté ses Bureaux au No. 184 de la rue Gravier, près Carondelet

30 sept—1

SUCRE.

MESSIEURS les habitants qui désireraient faire leur sucre avec le gaz acide sulfureux peuvent voir un appareil fonctionner, tous les jours, de huit à trois heures, en s'adressant à la manufacture d'Eau de Seltz, rue des Remparts, No 209, entre Dumaine et St-Philippe.

26 sept—1[illegible]—jusq 31 oct JH. COMMUNY.

Maison à vendre.

POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre à Alexandrie, une belle maison en briques, à deux étages, contenant un beau magasin au rez-de-chaussée, logement, sur le même terrain, deux maisons en bois dont l'une est occupée par une boulangerie.

Pour plus amples informations, s'adresser chez CONVERSE & POINCY, 31, rue Tchoupitoulas.

5oct—1m

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds illimités à prêter sur hypothèque. [illegible]

Groves & Church,

Rue Poydras No 144.—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres articles en fonte, articles en cuivre et articles de ménage. Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront au plus bas prix.

18sept—6m

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Reçu

PAR LE STEAMER FIRE QUEEN,

Un grand assortiment de

Médicaments spéciaux français, De PRODUITS CHIMIQUES des meilleures provenances,

De BANDAGES, de SUSPENSOIRS, SERRE-BRAS-LEPERDRIEL, SONDES et BOUGIES en gomme, etc., etc.

HUILES ESSENTIELLES de roses bergamottes, citrons, anis, etc., etc. (Artificielles) de cognac, framboises, etc., etc.

EAUX MINERALES NATURELLES de Vichy (de toutes les sources) de Kissengen, &c., &c.

A vendre à la pharmacie D. PERES, 215, rue Canal (coin Remparts).

18sept—1m

Avis.

MR. QUERINEAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il vient de transférer son magasin de la rue Royale, même rue, No 180, encoignure Toulouse. Il sollicite la continuation de la faveur qui lui a été accordée jusqu'à ce jour.

2oct—1m

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIETES, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à

J. SAUVAGE, courtier, Passage de la Bourse, No 111, entre St-Louis et Conti.

27 sept—1m

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES, rue Tremé, 166, ayant acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac du Connecticut. Ses prix seront coupés par le plus bas, c'est-à-dire très modérés. Il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—1m

Bureau du Commissaire Surintendant des Vivres, à l'angle des rues Annunciation et Thalie.

DES PROPOSITIONS cachetées, en duplicata, seront reçues jusqu'au 25 octobre 1866, à midi, pour fournir au Département des Vivres des Etats-Unis les articles suivants:

300 barils porc mess prime, de première qualité,
10,000 livres jambons passés au sucre et fumés,
400 barils farine, d'après les échantillons que donnera le Département des Vivres,
30,000 livres bœuf en boîtes,
25,000 livres [illegible],
75,000 livres savon No 14, "Dutch Standard",
75,000 livres [illegible],
1000 boîtes en fer blanc, de tomates (bouteilles) de la récolte de 1866,
1000 boîtes en ferblanc, (bouteilles) de la récolte de 1866.

Tous ces articles doivent être livrés au dépôt des vivres à la Presse Anchor, dans cette ville, dans les vingt (20) jours qui suivront l'ouverture des propositions. Les avis seront, sur réception, inspectés avec soin [illegible]

[illegible]

A. BECKWITH,
Bvté Brig. Gén. et Commissaire des Vivres
14 octobre

[illegible] DIRECTEMENT

[illegible] malle des Etats-Unis. [illegible] JOURNALIER Excepté le dimanche.

Départ, JEUDI, 18 Octobre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer [illegible] steamer neuf

LOUISE,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jas. [illegible] malle des Etats-Unis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS,

18 oct—1 Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON DIRECTEMENT.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.— Ligne de Morgan.

Départ JEUDI, 18 octobre, à 8 heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston $15

Le frêt pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston directement.

Le steamer en fer à basse pression et à aubes CLINTON, commandant S. P. Farwell, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph avec la malle des Etats-Unis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS,

17oct— Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.— Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 20 octobre, à huit heures du matin.

Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le frêt pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le frêt pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes HARLAN, commandant John Lewis, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent,

17oct Au coin des rues Camp et Commune.

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 21 octobre 1866, à 8 heures du matin.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales, AUSTIN, D. S. Austin, commandant, Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le frêt ou le passage s'adresser à I. C. HARRIS, agent, Au coin des rues Camp et Commune.

17 oct

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours, excepté le DIMANCHE.

Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

TOUS LES JOURS (excepté le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Le frêt pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO Jr. No 29, rue de Chartres

24 sept—1m

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord:

EUROPE	Lemarié	Samedi 20 oct.
St-LAURENT	Bocande	Samedi 3 nov.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 1er déc

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à GEO. MACKENZIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127, rue de la Commune. 5 févr

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI, OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA, LE SAMEDI.

Programme d'automne.

Le beau et très rapide marcheur, steamer CAMELIA, capitaine George L. Blakesley, continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:

Le MARDI, à neuf heures, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain.
Le JEUDI, à 9 h., do do do
Le SAMEDI, à 4 h., do do do

Pour revenir, il partira:

Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.
Le VENDREDI matin.

Le Samedi, le CAMELIA ira jusqu'à Pascagoula et en reviendra le Dimanche.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse mer n'y mettent obstacle.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, 16 rue Carondelet.

14aout

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2300	tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2300	"	Berry,
MISSISSIPPI	2000	"	Sumner,
MERRIMACK	2250	"	Vansise,
HAVANA	2000	"	Furber,
MONTEREY	1400	"	Whitman
MARIPOSA	1400	"	Quick,
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	

Le vapeur MERRIMACK, VANSICE, commandant,

Partira SAMEDI, 20 octobre 1866, à 8 heures A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à WILLIAM CREEVY, agent, 23 rue Carondelet, Nlle-Orléans. C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

18 août

Ancienne ligne des Négociants.

Goëlettes paquebots régulières de Mobile.

Une ou deux goëlettes de la ligne partiront, tous les jours, de la tête du Nouveau Bassin et transporteront du frêt à meilleur marché qu'aucun des steamers ou bâtiments à voiles qui font le service. Toutes les goëlettes de cette ligne sont avantageusement connues dans les bureaux d'Assurance.

La goëlette Mississippi, de première classe, reçoit en ce moment du frêt et partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les expéditeurs voudront bien s'adresser à moi pour des ordres, avant d'envoyer le frêt.

W. WAKEFIELD, agent, Rue du Camp, No 50

2 oct—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Dafferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le frêt de la Côte. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 3. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

17 oct—1m

PAQUEBOT REGULIER DES ATTAKAPAS—Départ, JEUDI, 18 courant, à 5 heures du soir—Pour St-Martinville, Fausse Pointe, la Nlle-Ibérie, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les points intermédiaires du Bayou Teche. Le bateau à vapeur SONORA, qui vient d'être réparé et tiré peu d'eau, capitaine H. H. Brood, commis A. P. Trousdale, fera le service régulier pendant la saison. Il prendra du frêt et des passagers pour Simmsport, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à PRICE, HINE & TUPPER, rue de la Commune, No 166.

A. MEYNIER Jr., rue St Louis, No 21, Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 17

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, tous les MARDIS à 5 heures du soir.—MARDI, 16 octobre, pour Vicksburg, Natchez et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du frêt et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du comfort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux de l'Ouest ou du Sud. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

16 oct—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Paremton, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la Côte. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à A. MEYNIER Jr., agent, Rue St-Louis No 21.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du frêt pour Lockport.

11oct—1m Virginius C Dentzel, agent d'annonces

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Teche, E. B. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi. Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à A. B. CHARPANTIER, No 62 rue de la Douane, ou à J. E. CARLIN, No 33 rue Vieille-Levée.

11août—3m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 33. J. S. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 23.

4 oct

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis F. O. Mehegon, fera les voyages réguliers entre Thibodeauxville, Lockport, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 4oct—1m.

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quesant, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures a. m., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN E. HYDE & CO, No 115, rue de la Commune.

4oct—1m

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine A. Mc Vay—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.

5 oct—1m

Sixième Etat annuel

de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de [illegible] de la Louisiane.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 30 sept 1866		$[illegible] 03
Primes d'incendie	$[illegible] 00	
Primes de mer	[illegible] 66	
Primes de rivières	33,556 36—$265,956 02	
Moins—Primes remboursées	2,532 84	
Primes non expirées	37,027 00—$ 39,559 84	
Montant net des primes		$226,396 18
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$ 37,947 71	
Pertes sur les mers	45,582 80	
Pertes sur les rivières	25,027 06	
	$ 98,477 57	
Escompte pour cent remboursés	10,052 21	
Taxes et revenu intérieur	4,712 61	
Réassurance, loyer, frais, etc., intérêt, &c.	46,269 30—$169,841 81	
Bénéfice net		$ 57,055 97

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets	$ 99,136 35
Primes en voie de perception	15,577 66
Prêts sur hypothèque	1,839 00
Placé en actions de banques	3,331 50
Actions de la Compagnie du Gaz	25,271 00
Actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville	19,900 00
En caisse	56,694 28
Scrip d'autres compagnies d'assurance	17,349 00
Billets de souscription	160,276 41
	$397,581 62

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 octobre 1866.

O. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour CENT D'INTERET sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 12 novembre prochain; ils ont de plus déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes pour l'année expirée, le 30 septembre 1866, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président.
J. B. MURISON, vice-président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. B. Murison,	W. B. Conger,
O. Bernier,	Cas. Roman,
Chas. J. Leeds,	A. D. Orieff,
D. Bouligny,	F. Laborde,
E. H. Harris,	Chs. B. Smedes,
J. Lapène,	B. Bordelois,
D. Wallace,	D. P. Logan,
Thos. Blois,	J. Zeelly,
Geo. Ruleff,	S. Cambon,
J. A. Bonnabel,	F. Del Bondio,
S. Fasnacht,	L. Dugas,
L. P. Pothier,	J. G. McLandry,
A. Baldwin,	J. G. McLearn,
A. Thibaut,	I. Escalapon,
William Heyl,	A. Waldtruth,
J. N. Robert,	C. H. Mouton.

16 oct—30 f

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT.......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme Class M, le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de	$ 60,000	soit	$60,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	8,250	soit	8,250
1 lot de	5,000	soit	5,000
1 lot de	4,600	soit	4,600
1 lot de	4,500	soit	4,500
29 lots de	1,000	soit	29,000
63 lots de	500	soit	31,500
156 lots de	300	soit	46,800
220 lots de	200	soit	44,000

— Lots d'approximations: —

9 lots d'approximation, de $500 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit $4,500

9 lots d'approximation, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit 2,700

9 lots d'approximation, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,250 soit 2,250

9 lots d'approximation, de $200 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 soit 1,800

9 lots d'approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit 900

547 lots s'élevant à $270,000

Billet entier $18; demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 13.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera adressé le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans. 16 oct

Toiture de toile et de feutre, patentée,

A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Ne donnant aucun goût à l'eau; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant que de faibles supports.

ZINCS ET COULEURS FINES,

Des marques les plus avantageusement connues; Huile de Lin, Vernis, Térébenthine, Peintures et articles de Décorateurs—

A vendre en gros et en détail, par FRANCIS HUMPHREYS, Agent des fabricants, rue Royale, No 61.

11 oct—1m.

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON, RUE GRAVIER NO. 194, NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.

2oct—3m

A Louer

A partir du 1er Novembre prochain.

LE beau et vaste magasin No 97 Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti, convenable pour le commerce de produits de l'Ouest.

Pour les conditions, s'adresser au No 96 rue de Chartres, 2 oct—1m

MALADIES.

Dépuratif et Injections du Docteur Vergé.

CES deux médicaments sont employés depuis dix années consécutives avec le plus grand succès.

F. GAUDOZ, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

1er juil—

AVIS

aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de boucauts.

10,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de barils.

5,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de demi-barils.

A vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. Constamment à vendre ou à louer; chalands, barges modèles ou à plats bords.

Ayant des transports à vapeur, je suis prêt à faire des contrats pour vendre ou transporter le bois de construction, le bois de chauffage, les briques à feu, &c, à un point quelconque de la côte au-dessous du Bayou Sara.

C. McPHELIN, No 56, rue Nouvelle-Levée.

20 sept—2m

En débarquement du navire Canova du Havre.

100 CAISSES ABSINTHE, E. Pernod,
100 do PETITS POIS, Briant,
50 do CHAMPIGNONS,
10 do TRUFFES du Perigord,

En magasin et en Douane.

2000 paniers HUILE Plagniol,
300 caisses VERMOUTH Noilly,
150 barriques VIN Bordeaux,
30 barriques VIN Marseille,
300 quarts MADERE, F. Valette et autres,
300 quarts PORT, F. Durand,
100 quarts SHERRY Pani E. Thomas,
75 barriques SHERRY Valette,
2000 caisses VIN ROUGE St. Loubès,
500 caisses VIN BLANC,
150 caisses VERMICELLI et MACARONI d'Aix,
200 caisses SARDINES 1/4 et 1/2 boîtes,
300 caisses SALAISONS assorties,
100 caisses LIQUEURS, CURAÇAO et MARASCHINO,
100 caisses VINAIGRE à l'Estragon,
200 paniers CHAMPAGNE, diverses marques,
500 caisses SAVON de Marseille,
500 caisses MUSCAT Frontignan,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 60 rue Vieille-Levée.

19sept—1m

A VENDRE

en magasin, en Douane et attendu par le navire "American Eagle", de Bordeaux:

200 barriques Vin rouge pour familles,
65 tierçons Vin blanc,
150 caisses Vin rouge, Arobes, Blaye et Montferand,
60 do Vin blanc de Graves,
75 paniers Champagne, grands et demi-bouteilles,
60 do Guignolet d'Auger, [1ère qualité,
25 caisses Sardines, 1/4
40 do Absinthe E. P.,
50 do Kirsch,
150 do Fruits à l'eau-de-vie,
35 balles Bouchons, pointus et réguliers,
25 barils Vinaigre de vin blanc,
60 1/4 et 1/8 Cognac Marret, Pinet Castillon, Vivandière, Pellevoisin et Seignette,
400 paniers Huile Plagniol,
100 caisses Muscat de Frontignan,
100 do Vermouth Noilly, Prat & Co,
100 do Eau de fleurs d'orangers,
125 barils Madère, Sherry et Porto,
100 paniers Bouteilles,
100 caisses Absinthe Noilly, Prat & Co.

B. TIBLIER & Co,

30 sept—1m No 14, rue Conti.

MAGASIN DE CADEAUX,

Au coin des rues Royale et Conti.

Vente à UNE PIASTRE.—La foule envahit l'établissement dans la journée et le soir.

Le premier Magasin de Cadeaux établi au Sud. Plus de vingt mille piastres d'articles seront distribuées dans le courant du mois prochain.

DE GRANDS AVANTAGES.

Plan de la Vente.

Nous vous vendrons une enveloppe 25 cents (ou 5 pour une piastre). Cette enveloppe renferme une photographie ou une autre jolie gravure et une carte qui décrit ou proposition de vendre un des articles de notre immense stock, à UNE PIASTRE.

Venez nous voir—Nous remplissons avec un soin particulier les ordres qui nous sont transmis par la malle.

S'adresser à N. W. MANNING & CO., Boîte No 780, à la Nlle-Orléans, Le

9 oct—1 m

Magasin de Tapis.

RUE DE CHARTRES No 17.

NOUS avons reçu dernièrement,

Des TAPIS de toute espèce et de toutes qualités.

Des TOILES CIREES de toutes qualités, pour chambres, corridors &c.

Des ARTICLES à RIDEAUX, des rideaux de dentelle, corniches et bandes, en grande variété, stores, crin, draps de tables, couvertures de tables et de pianos, nattes de toutes largeurs.

16 sept A. BROUSSEAU & Co

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne, au No 19 de la rue Baronne, de l'autre côté, au dessus du magasin de chaussures de J. Benoîtié et à côté de l'église des Jésuites. 11oct—6m

Quelques paroles pensées.

NOMBREUX est le nombre de personnes qui ne sont point sujettes à quelques affections des poumons ou de la respiration et qui, en en négligeant les premiers symptômes, aggravent le mal jusqu'à ce que celui-ci produise des tortures inexprimables et plonge leurs amis dans la désolation. " Seulement un rhume!" " Un léger mal de gorge!"; voilà ce que disent beaucoup de ceux qui en sont atteint. Oui, " seulement un rhume"; ce qu'en dit beaucoup de ceux que la mort avait marqués et qui devaient être sa proie.

Avertis—soyons sur nos gardes! Telle devrait toujours être la devise des personnes sujettes à la toux, au rhume, au catarrhe, à l'influence; celles qui souffrent de l'asthme, des bronches, de la consomption doivent écouter les conseils. Le remède est sous leurs mains; si elles négligent le mal, les conséquences sont fatales: une vie de souffrance, une lutte continuelle pour conserver l'existence—lutte où il ne peut y avoir qu'un vainqueur—la Mort.

L'idée du résultat de la négligence n'épouvante-t-elle pas les plus courageux? Alors, pourquoi ce retard? Quelles excuses pouvez-vous donner après que vous avez été prévenus à temps? Lorsqu'on vous signale le danger, pourquoi ne pas l'éviter? Le BAUME PECTORAL DE MARSDEN a été employé avec succès dans près d'un million de cas; la Faculté le recommande comme le remède le plus prompt et le plus efficace que la science ait encore découvert pour la toux, le rhume, l'influenza et la consomption lorsque le cas n'est pas désespéré. Même si le malade est dans la dernière période, cette préparation le soulagera. Une seule bouteille suffira pour convaincre les plus incrédules que les éloges qu'on a faits du Baume de Marsden ne sont pas exagérés, que les milliers de malades qui ont été sauvés parce qu'ils l'ont valant pris à temps, en ont dit bien davantage. Une gratuite accompagne chaque bouteille et les marchands ont reçu l'ordre de rendre l'argent si le remède ne soulage pas le malade.

Préparé par T. W. MARSDEN, 487, Broadway, New York.

Prix: $1 la bouteille.

Agents pour la vente en gros:

WHEELOCK FINLAY, à Baltimore,
BARNES, WARD & Co,
E. J. HART & Co.,
J. S. MAUNSELL & Co. 9 oct—

A vendre ou à louer.

L'habitation sucrière du soussigné, située dans la paroisse d'Orléans, à environ huit milles au-dessous de la ville, rive droite du fleuve, ayant trente-cinq arpents et demi de face sur quarante de profondeur; environ neuf cents arpents défrichés et le reste bien boisé. Les bâtisses sont vastes et tout est en bon état. Deux équipages, mulets, charrettes, etc., et environ vingt-cinq arpents de plant de cannes. Les personnes qui désirent acheter ou louer la propriété peuvent l'examiner en tout temps. Pour les conditions, s'adresser à JOHN S. DEPRETRE.

2 oct—1m au coin des rues Orléans et Dauphine.

A Vendre,

LE RESTAURANT "RICHELIEU" ET LA CONFISERIE, Situé rue du Canal, No 174.

CE bel établissement et avantageusement connu est offert en vente, avec un bail de 4 ans à courir, à des termes réduits. On peut traiter pour le Restaurant seul, sans la Confiserie et les appareils.

Pour d'autres renseignements, s'adresser au propriétaire, ou à J. J. HERR.

28 sept— Coin Gravier et Nlle Levée

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES,

Vitrerie et Collage de papier.

93.........rue Jefferson.........93

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—6m

MM. George M. Beaman et Octave Voorhies

Ont un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1866. GEO. W. SANCKER & Co,

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1866. 20 sept—1m

Boulangerie de la Louisiane.

BEALS & MILLER

ont transporté leur dépôt de Biscuit au No 9, rue Fulton et No 11, rue Nouvelle-Levée, entre les rues de la Commune et Gravier. 19 sept—1m

CAFÉ TORRÉFIÉ ET MOULU

PAR LE PROCÉDÉ DE

V. E. SARRAZIN

LES familles, capitaines de BATEAUX, HOTELS, RESTAURANTS, &c, &c, sont respectueusement invités à s'assurer de la bonté des diverses qualités de

CAFE MOULU

que je tiendrai constamment à la disposition du public. Par suite de l'agrandissement et la perfection que je viens d'apporter à mon appareil à torréfier je suis en mesure de remplir tous les ordres qui me seront confiés. V. E. SARRAZIN

6oct—1m No 96 Chartres encoignure Conti

Demande de Françaises.

UNE dame américaine, parlant le français, voudrait trouver pour bonne d'enfant une française connaissant bien son langage. On prendrait deux, en bien une bonne et une fille, l'une pour faire le service de bonne, l'autre celui de couturière.

Des personnes qui conviendraient trouveraient un emploi permanent avec de bons gages et l'avantage de voyager l'été prochain.

S'adresser à Madame BAYNE, 187, rue St Joseph, entre Carondelet et St Charles

26 sept—

LA MEILLEURE

de toutes les presses à coton.

Vingt seulement à vendre en ville.

UNE PRESSE à bon marché et meilleure que celles qui coûtent beaucoup—la presse Brainerd est exhibée; deux mulets la ferment facilement et elle presse une balle de 500 livres dans un espace de 16 pieds cubes, dans le No 2 de la presse à coton de Flanders, au bout des rues Annunciation et Richard.

THOMAS BAIRD, rue Ste-Marie, No 121, près Annunciation.

On peut laisser les ordres au dépôt de toile et de corde d'emballage de A. P. DEMILT, rue Gravier, No 112

18sept—

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, Stone and Marble Yard, rue de la Douane, No 147 entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3 m NEWTON RICHARDS

SAVON. SAVON.

A vendre à prix de fabrique par S. HESSE, No. 3, rue Tchoupitoulas, agent de A. BILLAUD. PALM SOAP, 20 barres 45 livres à la caisse, do. de PRESSE, 60 barres de 1 livre MANASSAS SOAP, 20 barres, 50 livres. 6oct 1m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas on été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO W SQUIRES, secrétaire

3avril—6 mo

AVIS.

LE Dr. DELÉRY a transporté son domicile, rue d'Orléans, 63, entre Dauphine et Bourgogne. 5oct

AUX ARMES DE FIGARO!

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de ses amis et du public de la Nlle Orléans en général, qu'il a transféré son

SALON DE BARBE ET Magasin d'Articles de Toilette pour Hommes,

Du No. 58 RUE ROYALE (où il était établi depuis cinq ans), au 89, même rue, près de l'encoignure Conti, à l'enseigne des " ARMES DE FIGARO".

Il invite respectueusement ses anciens clients et le public en général à venir visiter son nouvel Etablissement, où l'on trouvera le plus parfait COMFORTABLE et un assortiment choisi d'articles des plus variés en fait de toilette d'hommes.

89, Rue Royale, près de la rue Conti

11 oct—1m VICTOR DUBOIS.

Bonner, Goode & Dillingham.

AVOCATS.

E. M. BONNER. E. J. GOODE. J. P. DILLINGHAM.

Bureau: Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal. 21 juillet—6m

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir de France, de la maison Meuler, de Paris, un assortiment complet de produits chimiques et pharmaceutiques, qu'il offre à vendre à aussi bon marché que n'importe quelle pharmacie de cette ville. Parmi les médicaments se trouvent: Sous nit. de Bismuth; Remède de Leroy; Elixir de Guillet, Sirops de Lacquerium, de Raifort iodé, de Belloc; Huile de foie de Morue, de Jongh; dito de Hogg; dito de Favre, Cigaret Espic; Mixt Torguet; Pilules et Liqueur du Dr. La ville, pour la goutte; Papier au Goudron; Seringues (système) de Bordeaux, Clysopompes, Fleurs de Mauve, de Guimauve, Bourrache, Pied de Chat; Camomille; Racines de Guimauve, &c., &c.

L. DAMOTIS, Pharmacien, Encoignure Remparts et Hôpital, Nlle-Orléans.

25 sept—1m

BUREAU DES ASSESSEURS.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les Tableaux d'Assessements pour l'Etat sont exposés au Bureau des Assesseurs d'Etat, au No 30, Passage de la Bourse, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant le mois d'octobre, sujet aux réclamations des intéressés.

M. M. FEENY, Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.

1er oct—1mtl

Changement de Local.

SCHMIDT & ZIEGLER

Ont transporté leur magasin aux Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue Nouvelle-Levée.

11 oct—3 sem

Moulin à Coton de J. H. H. Hedges

RUE TCHOUPITOULAS, No. 381.

DES sacs pour contenir du coton en graines sont fournis gratis aux planteurs et aux négociants commissionnaires. L'établissement donne les prix les plus élevés du coton en graines. Boîtes pour les ordres: rue Gravier No 186 et boîte No 1916 du Bureau de Poste.

13 oct—1m

Toiles françaises et Mouchoirs de batiste.

EN consignation chez F. JAUFROID, 50, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.—

Un grand choix de mouchoirs batiste, unis et à ourlets, 5/8 et 3/4 Aussi: un assortiment de TOILES FRANÇAISES pour chemises de la fabrique de BERTRAND MILCENT, de Cambrai.

A vendre au gros seulement et aux plus basses limites.

6oct—1m F. JAUFROID

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 8 octobre 1866.

CETTE banque sera prête à payer ses billets, à son comptoir, à partir de jeudi prochain, 11 du courant.

Par ordre du Board, L. BERNARD, caissier.

9 oct—10tj

AVIS.

L. COLLIGNON, Entrepreneur de Vidanges, a transporté son établissement de l'Esplanade à la rue St Philippe, No 180, entre Marais et Tremé. 19 sept—1m

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au No. 27, PASSAGE DE LA BOURSE, Près de l'angle de la rue de la Douane.

1er oct

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du congrès. [illegible]

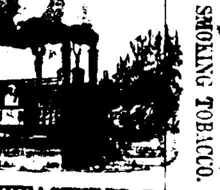

VIRGINIA

FINE CUT — SMOKING TOBACCO.

MANUFACTURED BY

J. P. SARRAZIN,

97, Corner Chartres & Conti,
AND
49 CONDE STREETS,
NEW ORLEANS.

MARYLAND

FINE CUT — SMOKING TOBACCO.

MANUFACTURED BY

J. P. SARRAZIN,

97, Corner Chartres & Conti,
AND
49 CONDE STREETS,
NEW ORLEANS.

AUX FUMEURS

ET

Aux acheteurs

DE

TABAC A FUMER.

La marque de SARRAZIN pour le tabac coupé fin du Maryland a été contrefaite, et ce dernier prévient le public et ses clients d'être sur leurs gardes, afin qu'on ne leur impose point un article inférieur comme provenant de sa fabrique.

Les paquets authentiques de son tabac portent sur l'enveloppe, quelques uns la vignette d'un bateau à vapeur avec les mots:

VIRGINIA FINE CUT

d'autres, la vignette du Magasin et de la Fabrique de SARRAZIN avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Les paquets contrefaits, découverts récemment, portent la vignette d'un aigle avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Des mesures ont été prises par M. SARRAZIN pour prévenir toute nouvelle contrefaçon, et le public en sera averti quand elles seront mises à exécution. Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public du patronage qu'ils lui accordent, et il continuera de faire tous ses efforts pour justifier leur bienveillant appui.

4 oct—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
— AUSSI —
200 lots Habillements d'hiver, Chemises, &c
— AUSSI —
300 lots Marchandises étrangères et américaines, Couvertures blanches et grises, &c

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 60 Chartres

VENDREDI 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots marchandises étrangères et du pays.
— Aussi —
1000 paires couvertures blanches 9/4 et 10/4 et couvertures grises.
— Aussi —
300 lots habillements d'hiver
— Aussi —
A Midi:
150 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions à la vente. 12 oct

VENTE DE PROVISIONS.

IL sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI 22 octobre 1866, à 11 heures du matin, à la Presse Anchor, dans la rue Tchoupitoulas, près la rue Thalie

3	barils porc,	
71	"	bœuf salé,
1661	livres bacon	
613	"	jambons,
66	barils farine	
11	"	farine de maïs,
1000	livres biscuits,	
330	"	pois,
1100	"	riz,
3000	"	pommes de terre,
2000	"	[illegible]
10	barillets cornichons	
400	boîtes lait condensé	

J. J. HASKELL, Bvt Lt Col et Com des Vivres.

Bureau du Dépôt du Commissaire, Nouvelle-Orléans, Lne, 11 octobre 1866

Vente par le Gouvernement.

Vente par le gouvernement, d'Habillements, Equipages de camp et de garnison.

Dépôt d'habillements et d'équipages de l'armée, DEPARTEMENT DU GOLFE, Nlle Orléans, 11 octobre 1866.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO, WILLIAMS, [illegible] Bureau, No 26 rue Carondelet

CONFORMEMENT à l'ordre de [illegible], il sera vendu, VENDREDI 19 octobre à 10 heures du matin, au [illegible] Ware-House, dans la rue [illegible] rues Julia et St Joseph, [illegible] quantité d'habillements et d'équipages de camp et de garnison, comprenant

Tentes,	Haches et Manches,
Gamelles,	Hachettes et Manches,
Chaudières de camp,	Pelles,
Havresacs,	Sacs à dos
Moustiquaires,	Couvertures de laine,
Pardessus,	Pantalons,
Blouses,	Sacs à [illegible],
Bottines,	Pantalons,
Gilets,	Chemises,
	&c &c, &c.

Ces articles sont convenables pour le [illegible] la plupart sont neufs. C'est une [illegible] pour les marchands d'habillements.

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison des articles.

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, [illegible] Quartier-Maître en chef du [illegible]

JOHN F. RODGERS, Capitaine et O. A. M. armée des Etats-Unis

11 oct—auj

Vente par le Gouvernement.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mardi, 30 octobre 1866, à la vente se continuera [illegible] les articles suivants [illegible]

[illegible] livres de câble, [illegible] livres, [illegible] de télégraphe, 4 machines de télégraphe [illegible] 21 jeux d'outils [illegible] de quantité de drogues et de médicaments [illegible]

La vente commencera à 10 heures du matin, tous les jours.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du Colonel C. G. Sawtelle, Quartier Maître et chef du Département du Golfe,

F. J. STRANG, Brevet Lt-Col et A. Q. M.

9 oct—11j

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de JEAN LACERAT—No 2[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—18,23,26

Succession de Mme ELIZABETH TOLL—No [illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—18,23,26

Succession de JAMES AIKEN.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Nixon Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession vacante de feu James Aiken, décédé intestat— Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—18,23,26

Succession de EUGENE M. WISWELL—No 27,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que James H. Wright a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession vacante de feu Eugene M. Wiswell, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—18,23,26

Succession de HERMANN E. LEHMANN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que E. H. Lehmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu H. E. Lehmann, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—18,23,26

Succession de MARY REILLY—No 25,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18oct—18 20

Succession de FREDERICK AESCHELMANN No 27,183.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—15 18

Succession de H. F. MARTIN—No 27,116

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct—15 18

Succession de ANDRÉ MANIORT—No 27,117

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jérôme Rivière a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu André Maniort décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

15oct—18 21

Succession de LOUIS FRANÇOIS HEZEAU, No 27,109.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Henry F. Bazoule a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis François Hézeau décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

18 oct 18 20

Alfred A. Fuselier vs ses créanciers—No 16,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Avis est donné aux créanciers d'Alfred A. Fuselier, que la cession de ses biens a été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant P. C. Cuvellier Esq., notaire public, jeudi 22 novembre 1866 à dix heures du matin pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit insolvable. Toutes les procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues; que E. Hunt Esq., avocat, soit chargé de représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. A. D. BERNOUDY, Deputé Greffier.

4 oct

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné que le certificat No 168, de trente-huit actions, que, pour cinquante actions au nom de Gordon Grymes, en date du 12 juillet 1866, ayant été perdu ou égaré, une demande a été adressée à la banque pour l'émission d'un autre certificat, en remplacement du certificat perdu.

6sept—6 D. B. FORBES, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente sans réserve de

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, "Notions," Nubias, Châles et Chemises mérinos.

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI, 18 du courant à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 31 de la rue Bienville, il sera vendu—

49 lots de marchandises sèches étrangères et du pays,
200 paires couvertures,
Des lots de bas [illegible],
25 douzaines chapeaux,
[illegible] douzaines nubias [illegible],
[illegible] douzaines chemises mérinos [illegible].

Conditions à la vente. 17 oct

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE

De Marchandises Sèches Etrangères et Américaines, et Chemises Françaises tout taille.

PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu jeudi 18 octobre à 10 heures, au No 26 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions [illegible]

Maison de Prix dans la rue St-Louis.

J. M. Ory, Curateur, vs. Créanciers.

PAR VINCENT & CO., WM P. VINCENT, encanteur.

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Lit pour Couvertures laine, bordure ruban 10/4, 11/4 et 12/4,
100 pièces Satinette assortie
120 douzaines Bonneterie assortie
50 pièces Flanelle rouge, et 1000 lots marchandises américaines et étrangères.

PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Salle de vente, No 36 rue Bienville

JEUDI le 18 octobre à 10 heures, il sera vendu, à leur salle d'encan, No 36 rue Bienville: [illegible]

Conditions à la vente 17oct

Installations de Gaz! Installations de Gaz! Magnifiques Lustres, Pendants et Brackets de fabriques anglaises, françaises et américaines, Globes, vieux Cuivre rouge et jaune, Ustensiles de cuisine, etc., etc.

PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Bureau, No 36 rue Bienville

LUNDI 22 octobre 1866, à 10 heures, il sera vendu à la salle des ventes, No 36 rue Bienville positivement sans aucune réserve et limite—

Un magnifique assortiment de lustres, pendants et brackets de fabriques anglaises, françaises et américaines, [illegible] pendants à [illegible] de [illegible], pendants bronze également pour vestibule, pour lights, etc., etc.

—Egalement—

Un grand lot de bois français et anglais.

— Aussi —

Un bel assortiment d'ustensiles de cuisine, tels que grande casserole en cuivre, etc., etc., convenable pour restaurant.

— Aussi —

Un fort lot de vieux fer, cuivre jaune, cuivre rouge, ainsi qu'une grande quantité d'articles convenables pour tout ce qui a rapport aux installations du gaz.

— Et —

Une grande facture de lampes à huile de charbon, cheminées, fouets, etc.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B. Tous les articles énumérés plus haut étant neufs et de la plus belle qualité, le public en général est [illegible] à cette vente qui est positive et sans aucune réserve. 18 oct

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN C. STEWART vs ses créanciers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 18,[illegible]. En vertu d'un ordre de vente rendu en la cause ci-dessus [illegible] Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible] octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans

RICHARD REDWAY vs M. J. WILSON

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 1[illegible]. En vertu d'un ordre de vente [illegible] 4 décembre 1866, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu R. V. MONTAGUE, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 27,125. En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de septembre 1866 à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 27 d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication d'un billet de la teneur suivante savoir:

"$7,000 [illegible] Richmond, Le 16 janvier 1860.

A trois ans de date je promets de payer à l'ordre de Robert V. Montague septmille quatre cents huit piastres et quatre vingt quatre cents, valeur reçue avec intérêt pour cent à dater de la date jusqu'à paiement. payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans. R. B. CUNNINGHAM."

Paraphé Ne Varietur, Richmond, Le 5 de janvier 1860. L. M. Boyer, Recorder.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans

4 oct—12,15,18,20

ALEXANDER NORTON vs F. H. SKAGGS & JNO. T. SAUNDERS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias contre F. H. Skaggs, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI deux de Novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Trois certains billets souscrits par Martain Talty, à l'ordre de E. H. Skaggs, daté de Shreveport, Lne., du 20 de juin 1862 payables comme suit, savoir:

1o Un de la somme de deux mille cent soixante-douze piastres et quatre-vingt cents ($2,172.80) échu un an après sa date.

2o Un autre de la somme de deux mille trois cent quarante-cinq piastres et trente cents ($2,345 30) échu deux ans après sa date.

3o Et un autre de la somme de deux mille cinq cent dix huit piastres et quarante cents ($2,518 40) payable à trois ans de date.

Les dits billets portant intérêt après échéance au taux de huit pour cent l'an et paraphés Ne Varietur par A. F. Pitot, Recorder pour la paroisse Caddo, Lne. et garantis par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété dont description suit, savoir:

La moitié indivise du terrain No 11 [illegible] dans l'îlet No Cinquante [50] ayant quarante pieds de face à la rue Milam et ayant, etc. [illegible] Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite propriété, paroisse de Caddo.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Lock—1, 8, 15, 29, 3 nov.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] MURPHY, encanteur [illegible]

400 barils pommes de terre

Conditions—Comptant 18 oct

Cuir! Cuir!

[illegible] MURPHY, encanteur

IL sera vendu aujourd'hui jeudi 18 octobre 1866, à 10 heures du matin au magasin, No 17 de [illegible], pour le compte de qui il appartiendra

Un cuir en [illegible]

Conditions—Comptant.

PAR S. GUINAULT

Belle propriété rue de la Douane
PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 20 octobre 1866, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain lot de terre mesurant 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine, sur 81 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une jolie maison en briques à étage No 127 ayant salon, salle à manger et vestibule d'entrée au rez-de-chaussée, deux chambres, vestibule et véranda au 1er étage, une bâtisse [illegible]

[illegible]

VACHERIE

Vente positive pour cause de maladie PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI [illegible]

[illegible]

Succession de JULIEN MAURY
PAR S. GUINAULT, encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession de Marcellus Mialhe, No 27,102
PAR S. GUINAULT, encanteur

M[illegible]

[illegible]

Propriété de Grande Valeur, rue de la Douane No 108, près de la rue Royale.
PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Vente positive pour cause de départ d'une jolie propriété [illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur
Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Magnifique Résidence en briques et à étages sur la rue Bourgogne, No 2[illegible].

PAR S. GUINAULT, encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Vente péremptoire pour cause de départ. Propriété de valeur, établie en jardin.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 20 octobre 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale

Une GRANDE PORTION DE TERRE [illegible]

[illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public aux frais de l'acquéreur. 15 oct

Vente pour effectuer un partage.

Propriété de grande valeur et de grandes dimensions, rue de la Vieille-Levée, entre les deux Marchés, Nos 233 et 235.

Vente pour opérer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

Succession de feu veuve Joseph Arnaud.

SAMEDI 20 octobre 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette belle propriété mesurant 41 pieds 11 pouces 9 lignes de face à la rue de la Vieille-Levée entre les rues Dumaine et St Philippe, sur 215 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en un magasin à un étage, à étage avec verandah, et ayant un magasin au rez-de-chaussée propre pour un établissement de quincaillerie et un grand corridor d'entrée en commun avec la propriété voisine, cinq chambres à l'étage supérieur et deux bâtisses contenant neuf chambres, [illegible] plan qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque, lesquels billets seront fournis par coupons à la convenance des héritiers.

La propriété devra être maintenue assurée pour le montant des billets et la police transférée au porteur de ces billets, et en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent seront à la charge de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, ainsi que les timbres des Etats-Unis et les taxes de 1866 dues en 1867. 9 oct—19,14 et 20

VENTES DE CONSTABLE.

J. RIVERE & CO, contre Wm BRUENTON—No 287, —Le même contre le même—No 288.—MATONE & SINNOTT contre le même—No 289.

COUR de Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans. En vertu de trois writs de fieri facias [illegible]

[illegible]

JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du 2e Juge de Paix.

18 oct—18,[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Vente pour opérer un partage.

Une admirable résidence de famille, No 312 de la rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philippe, touchant [illegible] sur un grand terrain. Vente à l'encan—Egalement le magasin en briques et à trois étages et demi, No 94 du Passage de la Bourse.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 27 octobre 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

LA PROPRIETE No 312 DE LA RUE DES REMPARTS [illegible]

[illegible]

Glaces françaises de salon—des plus grandes et du dernier genre.

Vente à l'encan—Vente d'importateur
PAR C. E. GIRARDEY & Co,
Bureau Passage de la Bourse No 17

VENDREDI [illegible] à midi, avant la vente de [illegible] glaces de salon, des modèles [illegible]

[illegible] billets du Trésor des Etats-Unis. 17 oct

2,000 caisses vitres françaises, CARGAISON DU NAVIRE WINTHROP.

Vitres de grandeurs assorties, convenables pour le commerce. Vente à l'encan

Par C. E. GIRARDEY & Co,
Bureau No 17 Passage de la Bourse.

VENDREDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] sans réserve

Deux mille caisses de vitres françaises, de grandeurs assorties, et de la meilleure qualité.

[illegible]

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats. 16 oct

Terrain amélioré sur la Promenade Carondelet.

PAR C. E. GIRARDEY & CO
Bureau No 17 Place de la Bourse

SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] rue Royale [illegible]

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Résidence de prix dans le Deuxième et le Troisième District. Terrain pour bâtir—Vente à de longs termes.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse, No 27

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession de R. N. Ogden.

Un terrain formant le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau rue de la Douane, No 24

[illegible]

Propriété de valeur sur la rue Tchoupitoulas. Desirable Terrain pour bâtir dans le Quatrième District. — Et îlet de Terre dans Greenville, Paroisse Jefferson.

Mrs. Frances S. Ogden, veuve de R. N. Ogden et Tutrice naturelle, vs. R. N. Ogden, J. N. Ogden et als.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau rue de la Douane No 2[illegible]

[illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS encanteur.
Bureau Passage de la Bourse No [illegible]

IL sera vendu, samedi 20 octobre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues du Canal et Douane:

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prosper, St Antoine, St Avid et Bagatelle. Ledit terrain a, en pied américain, 30 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison-cottage (No 185), couverte en bardeaux, ayant 2 chambres et un cabinet, galerie sur la façade et cuisine [illegible]; dans la cour, cabinet, cuve, puits, lieux d'aisance, &c.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. Barnett, aux frais de l'acquéreur. 16 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & Co.

100 caisses bottes, souliers et brodequins.
Par E. ROGER & C.

JEUDI, [illegible] salle d'encan [illegible]

Conditions à la vente

PAR HOFFMAN & MARKS.

Vente spéciale et sans réserve de 800 lots habillements de saison 250 lots lingerie,

— Et —

500 douzaines chapeaux, fins assortis et [illegible] de voyage

Par HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZENSICKER, encanteur
Bureau, No 8 rue de Chartres

IL sera vendu, jeudi [illegible] matin, dans leur salle d'encan [illegible]

[illegible]

— AUSSI —

250 lots de lingerie.

[illegible]

PAR MONTGOMERY & Co

Meubles......Meubles......Meubles.
PAR MONTGOMERY & [illegible]
R. M. MONTGOMERY

IL sera vendu, jeudi [illegible] salle d'encan, au No [illegible]

Un assortiment général de meubles

[illegible]

Une grande facture de bois [illegible]

Grande vente péremptoire d'Elégants Chevaux, appareils, élégants Carrosses, montures, beaux Mulets de [illegible] Voitures, Calèches, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY

IL sera vendu, jeudi [illegible]

Elégants Chevaux appareillés,
do do de [illegible]
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières

— Aussi —

Buggies découverts et couverts [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Foin! Foin!

117 balles bon foin de l'Ouest, à l'e[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO
R M MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Vente péremptoire de la Loge [illegible] Voiture, double et chev[illegible] qu'elle est actuellement à [illegible] Troisième District. Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY

[illegible]

Le bateau Henrietta, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET.

Succession de J. H. Donlagon No 19,321—Deuxième Cour de District

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No [illegible]

JEUDI [illegible]

[illegible]

Très beaux meubles de salon, et bois de rose, de grand prix, meubles de salle à manger et de chambres à coucher de la plus riche dentelle, tableaux à l'huile, statues de prix, &c. La plupart des meubles sont des célèbres ateliers de P. Mallard

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No [illegible]

JEUDI [illegible]

[illegible]

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Miro, entre les rues Gravier et Commune.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau No [illegible]

SAMEDI 20 octobre [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

DEUX TERRAINS [illegible]

[illegible]

Très agréable maison en briques et dépendances, No 250 de la rue St-Louis.

PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau No [illegible]

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Magnifique Résidence dans le Deuxième District, bien connue sous le nom de Résidence Boulanger, construite de matériaux de choix, sans égard de prix.

—EGALEMENT—

Un terrain touchant à la Résidence, sur le côté du fond, et sur lequel il y a une excellente Maison en briques et à étage, ainsi que la maison et terrain immédiatement à côté des susdites propriétés

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau [illegible]

SAMEDI 20 octobre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

UN TERRAIN [illegible]

[illegible]

PAR J. L. LARESCHE & CO.

PAR JOHN L. LARESCHE & CO,
JOHN L. LARESCHE, encanteur
Bureau No 26 rue Conti

SAMEDI, 20 octobre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Urquhart, Bagatelle et Morales; ce dit lot faisant partie du lot désigné par le numéro 218, et formant l'angle des rues Urquhart et Bagatelle, et mesurant, en pied français trente pieds de face à la rue l'Union sur cent pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acte de vente pardevant Paul E. Laresche notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 18 oct—18, 13, 20